



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Monsieur Laurent Marien
Inspecteur d'Académie - Inspecteur pédagogique
régional, Référent Mémoire et Citoyenneté
à

Mesdames et messieurs les enseignants en collège, en
lycée général, technologique, professionnel (y compris
en lycée professionnel maritime, aquacole ou relevant du
ministère chargé de l'agriculture), en EREA, en IME, en
CFA et en MFR.

S/c de mesdames et messieurs les proviseurs,
mesdames et messieurs les principaux, mesdames et
messieurs les directeurs des établissements, instituts et
institutions.

Poitiers, le 05/09/2016

Objet : **Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) session 2017**

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Pôle Civisme et Citoyenneté

Affaire suivie par

Laurent Marien, IA-IPR
Mission Pôle civisme et
citoyenneté

Géraldine Héquette,
chargée de mission au
Pôle Civisme et Citoyenneté

Courriel

Laurent.marien@ac-poitiers.fr
pole.civique@ac-poitiers.fr

Pôle civisme et citoyenneté
05.16.52.65.39

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) est, au
cours de la scolarité, une étape importante de la construction de la citoyenneté ; il a déjà
sa place dans le parcours citoyen que nous devons mettre en place.

La participation au CNRD contribue à former les esprits à la tolérance et à la solidarité, à
préparer les élèves à devenir des citoyens responsables, capables de distanciation
critique face aux événements passés et présents. Elle est un levier pour que les élèves
s'approprient les valeurs de la démocratie, de notre République et les valeurs
universelles. Le CNRD est une contribution à la Grande mobilisation de l'Ecole impulsée
par le Ministère.

Au regard de ces ambitions, il s'est avéré nécessaire d'ouvrir le concours plus
largement, sans se limiter aux collèges et aux lycées généraux, technologiques et
professionnels ou encore aux EREA. A compter de la rentrée 2016, le Concours
National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) est ouvert, selon l'arrêté du 23
juin 2016 publié au J.O. du 28 juin [B.O. [n°26 du 30 juin 2016](#)], aux maisons d'éducation
de la Légion d'Honneur, aux lycées de la défense, aux lycées professionnels maritimes
et aquacoles, aux établissements d'enseignement secondaire technique relevant du
ministère chargé de l'agriculture et aux établissements d'enseignement et de formation
professionnelle agricole privés sous contrat, aux centres de formation des apprentis
(CFA), aux écoles de la deuxième chance, aux Instituts médico-éducatifs (IME), aux
institutions pour jeunes aveugles et aux institutions pour jeunes sourds, et à
l'Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE). Peuvent également participer au
concours, à condition de justifier du niveau scolaire retenu, les jeunes qui, en raison de
la nécessité d'une prise en charge sanitaire, éducative ou judiciaire, sont
temporairement empêchés de fréquenter un établissement scolaire.

La participation au concours reste possible dans les quatre catégories habituelles :

- « réalisation d'un devoir individuel en classe, portant sur un sujet défini au niveau
académique dans le cadre du thème annuel », lors d'une épreuve de 3 heures, pour les
élèves de tous les lycées (et assimilés) et pour les élèves de troisième lors d'une
épreuve de 2 heures (en collège, et assimilés), respectivement catégories 1 et 3 ;
- « réalisation d'un travail collectif » pour les classes de tous les lycées (et assimilées) et
pour les classes de troisième (et assimilées), respectivement catégories 2 et 4.

Pour l'année scolaire 2016-2017, le jury national du Concours National de Résistance et
de la Déportation a arrêté le thème suivant : « **La négation de l'Homme dans l'univers
concentrationnaire nazi** ».

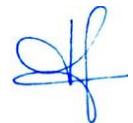
Comme l'an dernier, le thème du concours est une invitation à travailler dans un cadre pluridisciplinaire. L'accompagnement des élèves pourra être réparti par conséquent sur une équipe d'enseignants de plusieurs disciplines. L'étude par des approches disciplinaires variées sera plus riche, tout en donnant encore plus de sens à nos enseignements. Dans une configuration idéale, il est possible d'envisager l'intervention d'une équipe où l'histoire, les arts (éducation musicale et/ou arts plastiques) et les lettres (française ou étrangère) seraient représentés. La philosophie a également sa place dans le projet au lycée. Par ailleurs, c'est l'occasion de valoriser le travail et les productions des élèves. Dans les collèges, le sujet du CNRD de cette session sera là encore propice à la construction d'un Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI) et enrichira le parcours citoyen, défini par la [circulaire n°2016-092 du 20 juin 2016](#) publiée au BO du 23 juin 2016

La date des épreuves du CNRD pour les devoirs individuels (catégories 1 et 3) est fixée au vendredi 24 mars 2017 dans l'ensemble des établissements. Les copies individuelles et les travaux collectifs (dont les caractères sont définis dans la note de service) seront adressés le vendredi 31 mars 2017 au plus tard par l'établissement scolaire aux services académiques.

Les enseignants souhaitant s'engager dans un projet peuvent consulter le règlement du concours, en s'appuyant sur l'arrêté (NOR [MENE1616425A](#)) et sur la note de service (NOR [MENE1617836N](#)) du 23 juin, publiés au B.O. n°26 du 30 juin 2016. Vous retrouverez sur le site du [Pôle Civisme et Citoyenneté](#) des ressources, des apports pédagogiques et le rappel des modalités d'inscription et de participation. Le Pôle civisme et citoyenneté propose chaque année un stage au PAF pour accompagner le concours.

On pourra se référer, comme chaque année, au document pédagogique élaboré par l'une des fondations de mémoire partenaires du concours. Pour la session 2016-2017 du concours, la Fondation pour la mémoire de la Déportation est chargée de l'élaboration de ce document. Il sera accessible au public dès la rentrée scolaire 2016-2017. Pour plus d'informations à ce sujet, on pourra consulter le site Éduscol [<http://eduscol.education.fr/cnrd>]. Il est également conseillé de consulter le portail officiel du concours, réalisé et animé par Canopé à la demande du ministère. Cet espace est destiné à référencer les informations officielles, les ressources et les outils pédagogiques utiles aux candidats. Il est accessible à l'adresse suivante : <http://www.reseau-canope.fr/cnrd/>.

Je vous remercie de relayer ces informations et de faire vivre ce concours dans vos classes. Votre chef d'établissement aura à cœur de vous accompagner dans votre initiative. Pour mémoire, les inscriptions se font à partir du début de l'automne auprès des services de votre Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).



Laurent MARIEN, IA-IPR
Référént Mémoire et Citoyenneté
Responsable du Pôle civisme et citoyenneté

Cc : messieurs les DASEN de l'Académie, cabinet du recteur.